



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

CONVOCATION

Date : 19/06/2026

Envoi le : 24/06/2026

Publication le : 24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 04
Pouvoirs : 04
Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Chloé METAHRI, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Amélie BOLANTIN, Hélène ODENT,
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEAULT, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Bertrand RITOURET, David LEBRETON.

Absents excusés :

Mesdames Angela MIGNON, Léa JEAN-LOUIS,
Monsieur Olivier DOUSSET, François-Brice JOBARD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Angela MIGNON avait donné pouvoir à Madame Sabrina VRIGNAUD.

Madame Léa JEAN-LOUIS avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Secrétaire de séance :

Madame Séverine RENOU

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_07-DE



DEL N° 01/07/2026-07 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame Aurélie LEROY Adjointe au MAIRE expose que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ en retraite au 1^{er} octobre 2026 d'un agent auxiliaire de puériculture de classe supérieure à la structure multi accueil, il convient de créer le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à compter de cette même date afin de recruter l'agent retenu après entretien pour son remplacement.

Tel est l'objet de la délibération de ce jour.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

VU le Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU la délibération en date du 13 mai 2026 portant mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale afin de remplacer un agent radié des effectifs pour faire valoir ses droits à la retraite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE CRÉER, à compter du 1^{er} octobre 2026 un grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet,

DÉCIDE DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont prévus au budget de l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Antoine MAQUIN

La secrétaire de séance,

Séverine RENOU
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **15 JUL. 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **15 JUL. 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_07-DE

S²LO